

1248 :Château de Saint Martin du Fresne.

1248 :Donjon dressé par les Thoire & Villars sur les terres du prieur de Nantua ; il est conquis par les comtes de Savoie en 1330, mais repris par les THOIRE peu de temps après ; en **1335** un acte de pariage entre le sire de THOIRE & VILLARS et le prieur crée la ville franche qui en dépend ; en 1402 il est acheté par le comte de Savoie, à la fin du XVI^e siècle il est ruiné par les troupes du roi Henri IV.

1248 c'était Étienne II de Thoire & Villars qui possédait la seigneurie de Thoire et de Villars, et ce depuis les environs de 1242, date de décès de son père Étienne 1^{er}.

Les sires de Thoire disputaient aux prieurs de Nantua la suzeraineté de ce lieu en invoquant leur droit de garde. Après une lutte violente, un traité de paix fut signé en 1248.

Boniface de Savoie, prieur de Nantua confia « la garde » de la paroisse (prieuré- village- châteaux-forts) à Etienne II de Thoire-Villars.

1251, Béatrice de Faucigny, veuve d'Etienne de Thoire II récompense les habitants de Saint-Martin en leur concédant les Forêts noires et autres territoires car ce sont eux qui ont délivré son fils Humbert III capturé par les Nantuatiens. Elle les affranchit également de la mainmorte.

1303, l'Inquisiteur, frère de Guy de Coligny alors prieur de Nantua, en mission « croit » découvrir des hérétiques à Saint-Martin et voulut les incarcérer dans la prison du château, les habitants s'y opposèrent. Saint-Martin fut excommunié et condamné à une amende de 1000 livres. On fit appel à l'Abbé de Cluny qui arbitra en faveur d'une paix sans représailles. Saint-Martin fit amende honorable et en décembre 1303 on put fêter Noël au son des cloches.

1330, les Comtes de Savoie en conflit avec Humbert V de Thoire-Villars s'emparent du village qui est repris quelques années plus tard et confié à Jean-de-Bonaz un des plus fidèles chevaliers du Sire de Thoire-Villars.

1355, à la suite d'un traité signé entre Jean de Nogent, prieur de Nantua et Humbert de Thoire-Villars, Saint-Martin est déclaré ville franche.

1356, la châellenie de Saint-Martin est délimitée d'avec les châellenies voisines.

1374, Humbert VI céda la moitié du village à André de Moyria pour 1000 florins d'or. La maison de Maillat la posséda jusqu'en 1789.

Ce château fût pris vers **1350** par les ducs de Savoie et démoli plus tard en 1601 par le maréchal de Biron lors de la conquête du Bugey. Il en reste une grosse tour circulaire sur un tertre peu élevé à l'Ouest du bourg

